

# Corps guerrier ou corps soldat ? Les tirailleurs indigènes dans l'empire colonial français sous la III<sup>e</sup> République (1870-1914)

Stéphanie SOUBRIER<sup>1</sup>

---

---

**L**e premier régiment d'auxiliaires indigènes fut créé en 1834 en Algérie, mais c'est sous la Troisième République que la pratique du recrutement indigène dans les colonies s'institutionnalise. Elle s'inscrit dans la construction d'une armée nationale professionnelle et efficace, stimulée par la défaite française face à la Prusse en 1870. Dans cette perspective, l'État républicain a mis en place un vaste système de recrutement et de formation des soldats. Les recrues françaises sont soumises à une période d'apprentissage de normes et de pratiques corporelles, dans le cadre du service militaire obligatoire. La Troisième République a également recruté des soldats auxiliaires parmi les habitants de ses colonies, en particulier en Afrique de l'Ouest, parmi les populations du Sénégal et du Soudan. L'objectif était de transformer le guerrier, « sauvage » et « primitif », en un soldat robuste et discipliné, au service de la France. Le corps de l'in-

1 Stéphanie SOUBRIER, ancienne élève de l'ENS LSH, agrégée d'histoire, est doctorante contractuelle chargée de cours à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle consacre sa thèse, sous la direction de D. KALIFA et S. VENAYRE, aux « races guerrières » dans l'empire colonial français sous la Troisième République.

digène est au centre de ce projet. Scruté, examiné et mesuré, admiré et craint, il est l'objet de toutes les attentions.

On étudiera tout d'abord les différents regards qui sont portés par les anthropologues et les militaires français sur le corps du guerrier indigène (et sur son altérité radicale). On s'intéressera à la manière dont ce corps a été façonné pour incarner le modèle du soldat républicain, et à la façon dont le « tirailleur indigène » est devenu le support privilégié d'un discours politique universaliste et assimilateur. On se demandera ensuite si, au terme de ce processus d'incorporation, le tirailleur indigène est bien un soldat comme les autres.

### Regards sur le corps « guerrier »

Les Français présents dans les colonies ont souvent fait œuvre d'anthropologues. Officiers, médecins militaires, savants, ont occupé leurs heures de loisir et d'ennui à décrire le monde exotique dans lequel ils évoluaient, ainsi que ses habitants. Le corps des indigènes devient rapidement l'objet d'une attention privilégiée.

La description du corps répond à un certain nombre de règles qui se codifient dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en lien avec la constitution de la discipline anthropologique en métropole. Paul Broca, qui a créé la Société d'anthropologie de Paris en 1859, tente d'élever la discipline au statut de science. Il défend l'usage de méthodes scientifiques et d'instruments perfectionnés de mesure du corps. Les anthropologues amateurs qui officient dans les colonies s'efforcent donc, à partir des années 1860, de produire des descriptions précises et minutieuses du corps des indigènes<sup>2</sup>. Cette exigence de scientificité se traduit notamment, dans les articles qu'ils publient, par d'interminables tableaux chiffrés de mesures.

---

2 Emmanuelle SIBEUD, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.

Les peuples de l'Asie sont généralement décrits comme efféminés et faibles, comme dans ces « Notes sur l'Annam et le Tong King » publiées dans la *Revue militaire de l'étranger* en 1883 :

Les Tonkinois, comme la plus grande partie des peuples orientaux, sont d'une taille au-dessous de la moyenne ; leurs membres sont peu robustes, au moins en apparence ; leur teint est olivâtre, leur barbe rare. Les yeux sont noirs, beaux et ombragés d'épais sourcils. La peau est fine et délicate ; les cheveux noirs et assez longs sont noués derrière la tête en forme de chignon et retenus par une épingle. La tournure est aisée et élégante<sup>3</sup>.

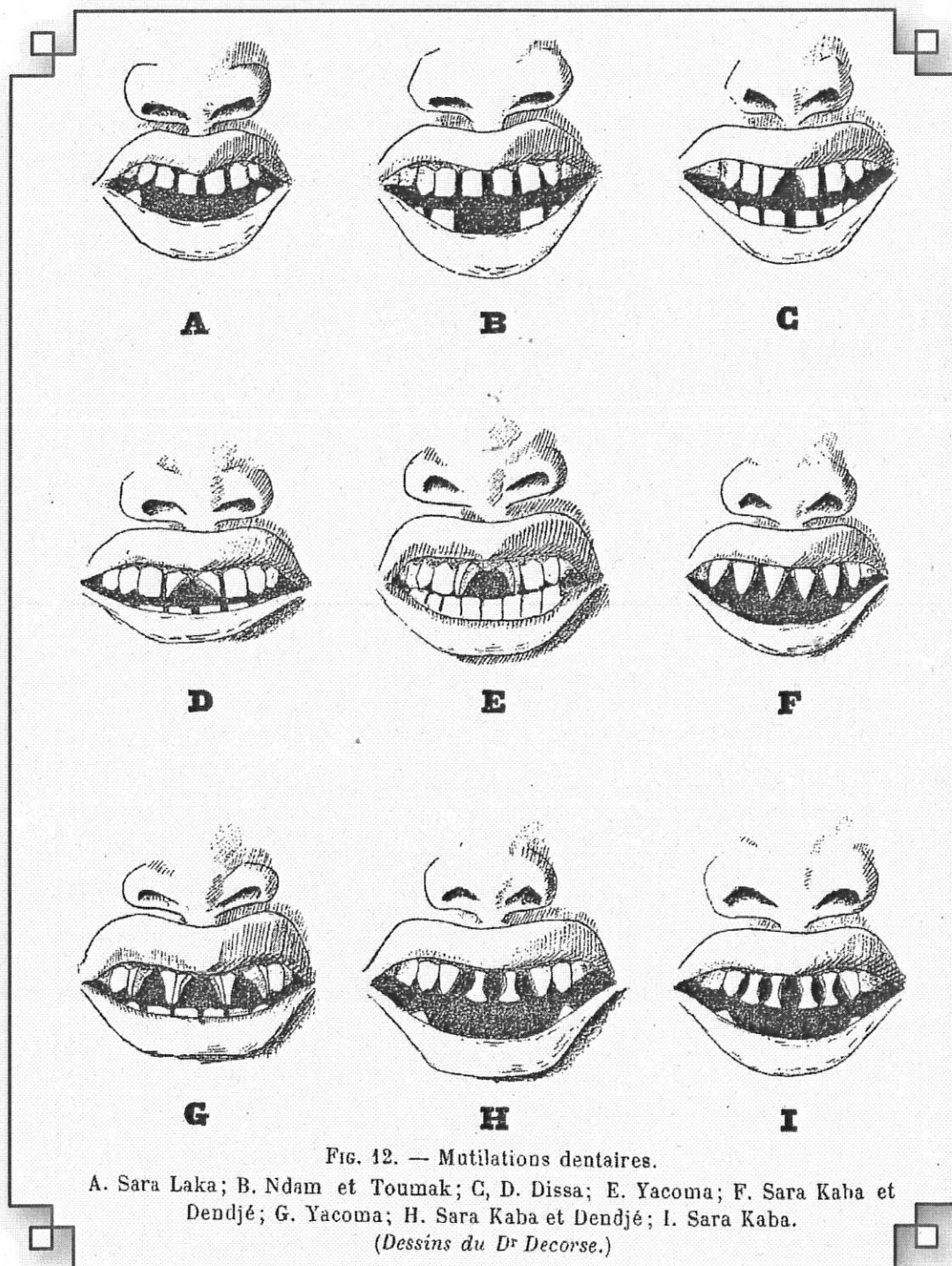
Les populations africaines sont décrites en des termes beaucoup plus virils. Ainsi le docteur Georg Schweinfurth, qui a voyagé en Afrique, affirme que « Les Niam-Niams ou Zandès ont la tête ronde et large, les cheveux épais et crépus, d'une longueur exceptionnelle, disposés en touffes et en nattes qui leur tombent sur les épaules et la poitrine, les yeux fendus en amande, les sourcils très marqués, le nez carré, la bouche large, les lèvres épaisses, les joues pleines et dans l'ensemble de la figure une expression de férocité brutale et d'audace guerrière »<sup>4</sup>.

Certaines pratiques corporelles des populations africaines sont très souvent analysées comme le reflet de leur caractère « guerrier ». Les anthropologues associent par exemple systématiquement le tatouage ou les mutilations à la prétendue nature guerrière de l'indigène. Selon le docteur Decorse, auteur d'un article sur le tatouage chez les populations du Soudan, les tatouages seraient « révélateurs d'instincts combattifs »<sup>5</sup> (voir figures 1 et 2, p. 34-35). Ils auraient pour but de « rendre plus effrayante l'expression de sa physiognomie pour

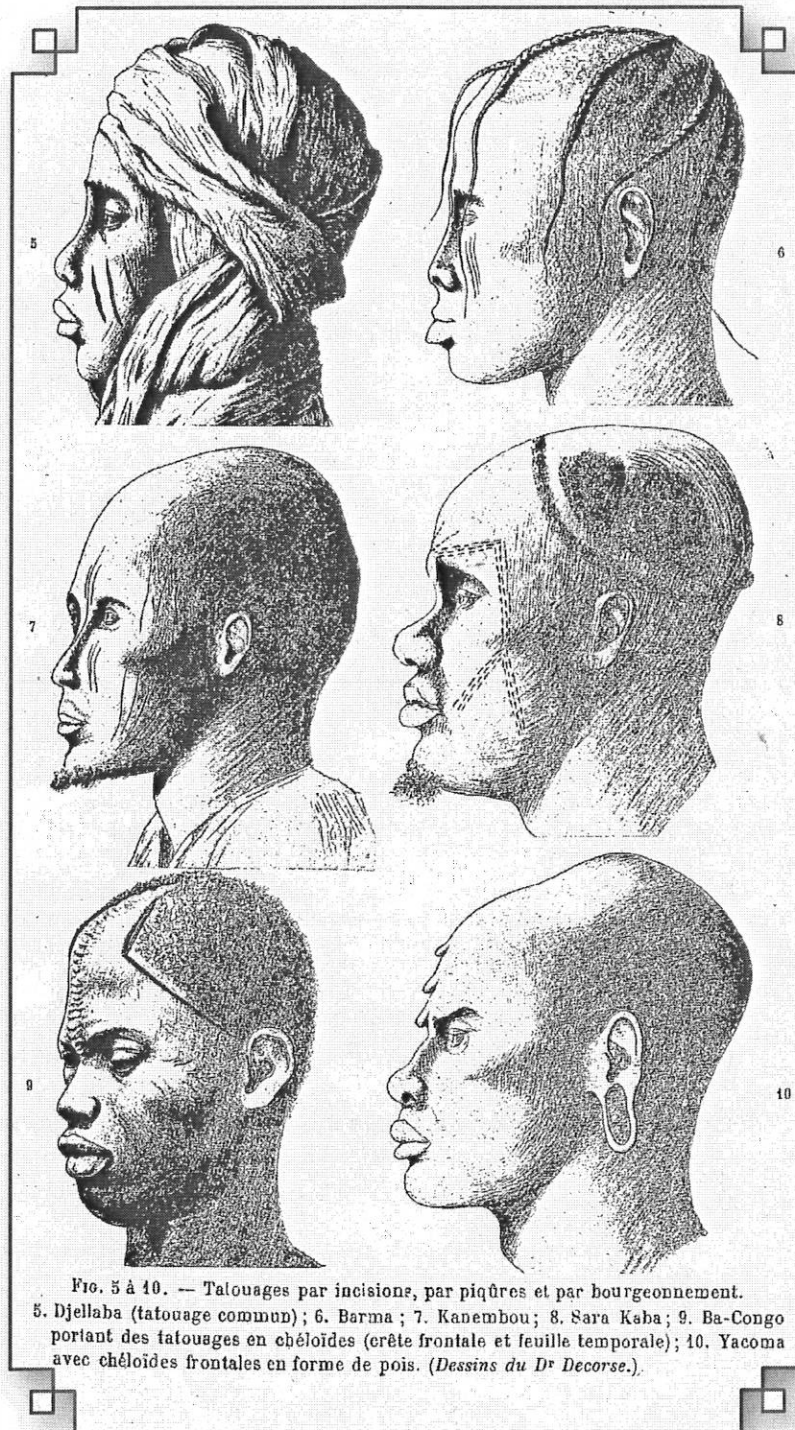
3 « Notes sur l'Annam et le Tong King », *Revue militaire de l'étranger*, juillet-décembre 1883. On notera l'importance de la pilosité comme critère de virilité.

4 Georg SCHWEINFURTH, cité dans LANIER, *L'Afrique. Choix de lectures de géographie, accompagnées de résumés, d'analyses, de notes explicatives et bibliographiques*, Paris, Eugène Belin, 1884, p. 592.

5 Jules DECORSE, « Le tatouage, les mutilations ethniques et la parure chez les populations du Soudan », *L'Anthropologie*, 1905, p. 132.



**figure 01** - Mutilations dentaires. Jules DECORSE, « Le tatouage, les mutilations ethniques et la parure chez les populations du Soudan », *L'Anthropologie*, 1905, p. 132.



intimider ses adversaires »<sup>6</sup>. Dans le même article, le docteur Decorse analyse les mutilations dentaires. Cette pratique, qui consistait à se tailler ou à se limer les dents selon des motifs variés, a été très souvent associée par les anthropologues français à l'anthropophagie. C'est le cas par exemple à propos des Niam-Niams anthropophages du Soudan qui « se liment les incisives en pointe, pour mieux saisir les bras de leurs adversaires »<sup>7</sup>. Certains savants attribuent d'ailleurs l'étymologie de *Niam-Niams* à cette caractéristique anthropophage :

MM. Maunoir et Duveyrier disent que le mot Niam-Niam n'est pas un nom de peuple, mais une onomatopée : ce serait l'imitation du cri de l'enfant qui voit de la viande et qui veut en manger : elle est appliquée ordinairement par les Arabes aux peuplades anthropophages .

Le docteur Decorse est plus circonspect mais associe quand même les mutilations dentaires au caractère guerrier des populations : selon lui, « il faut rattacher encore cette coutume au désir de se rendre effrayant »<sup>9</sup>. Il ne fait aucune place aux autres explications, sociales et culturelles, de ce type de pratiques dans les sociétés africaines<sup>10</sup>. Le corps des indigènes est décrit et analysé selon un prisme guerrier. Cette lecture du corps indigène peut être en partie expliquée par les circonstances de la « rencontre » coloniale : bien souvent, le premier contact des Français avec les populations locales a pris la forme de guerres de conquête ou de « pacification ». L'article du docteur Decorse sur les populations du Soudan est par exemple publié en 1905, date à laquelle a lieu l'insurrection des Azande (autre nom des « Niam-Niams ») et des Mandja.

Selon les anthropologues et les médecins, la guerre, qui occupe une place centrale dans les sociétés indigènes, engendrerait, ou du

6 *Ibid.*, p. 131.

7 Georg SCHWEINFURTH, *op.cit.*, p. 593.

8 *Ibid.*

9 Jules DECORSE, *op.cit.* p. 137.

10 Sur le sujet, lire Claude PETIT, *Essai de compréhension des motivations qui ont entraîné mutilations et incrustations dentaires*, thèse de doctorat en chirurgie dentaire, Université Toulouse III - Paul Sabatier, 1977.

moins s'accompagnerait, de particularités physiques originales. Ainsi, les médecins militaires français qui ont eu à soigner des populations indigènes insistent sur leur étonnante résistance à la douleur. Le corps des indigènes est décrit comme un corps à toute épreuve. François Charvériat, professeur de droit à Alger, relate ainsi l'anecdote suivante :

Tout dernièrement on m'a rapporté le cas suivant. Un Kabyle avait la poitrine ouverte d'un coup de couteau ; un des poumons pendait par la blessure. Le *thébib* (médecin indigène) lui coupa le morceau qui sortait et referma dans la poitrine le reste du poumon. Le malade est aujourd'hui en parfaite santé<sup>11</sup>.

Il ajoute : « ces faits surprenants nous donnent à envier la vigueur physique des Kabyles, que nos tempéraments français ne permettent pas d'égaliser »<sup>12</sup>. Cette remarque trahit l'angoisse de la dégénérescence de la « race » française, alimentée par la défaite de 1870, et qui perdure jusqu'à la Première guerre mondiale, malgré les réfutations publiées de manière précoce par des savants célèbres comme Paul Broca<sup>13</sup> ou Jean-Christian-Marc Boudin<sup>14</sup>. L'instauration du service militaire et la création d'une armée professionnelle, en métropole, visent précisément à empêcher cette dégénérescence, en créant des soldats français capables de défendre leur patrie.

Les indigènes de l'empire français, quand ils sont décrits comme des guerriers, ne sont pas pour autant qualifiés de « soldats ». Il existe une différence majeure entre les deux statuts. Le terme de « guerrier » connote la sauvagerie, le retard, voire l'absence de civilisation. Le soldat, lui, est le produit d'une éducation qui est à la fois physique et

11 François CHARVÉRIAT, *Huit Jours en Kabylie : à travers la Kabylie et les questions kabyles*, Paris, Plon, 1889, p. 52, souligné par l'auteur.

12 *Ibid.*

13 Paul BROCA, « Sur la prétendue dégénérescence de la population française », *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 1867, séances des 19 et 26 mars 1867, p. 547 (on notera que cette angoisse de la dégénérescence nationale existe *avant* la guerre de 1870).

14 Jean-Christian-Marc BOUDIN, *Études ethnologiques sur la taille et le poids de l'homme chez divers peuples et sur l'accroissement de la taille et de l'aptitude militaire en France*, Paris, Rozier, 1863.

morale. Le service militaire obligatoire qui est instauré en France par la loi du 27 juillet 1872 a pour but d'inculquer aux jeunes Français un enseignement physique (c'est ce qu'on appelle le « dressage » militaire, apprentissage de gestes et de postures nouvelles et standardisées) et un enseignement moral. L'accent est généralement mis sur ce dernier, à travers la discipline et l'esprit de corps, ingrédients indispensables pour faire un bon soldat, et même un soldat tout court. Le corps ne suffit donc pas à faire le soldat.

### Corps noir, cœur blanc

Un auteur anonyme rapporte, à propos des tirailleurs sénégalais, ce « propos caractéristique entendu dans maintes circonstances par ceux de nos officiers et sous-officiers ayant commandé ces braves soldats : “Moi y a noir, mais moi y a cœur blanc” »<sup>15</sup>. Cette expression pourrait traduire l'idée républicaine selon laquelle l'identité française ne reposerait pas sur des critères raciaux ou ethniques, mais sur une volonté d'appartenance à la patrie française et une adhésion aux valeurs républicaines.

Le service militaire obligatoire créé en France suite à la défaite de 1870 est devenu l'un des symboles de la Troisième République. À la fois attribut de la citoyenneté et rite de passage, il constitue l'un des critères d'appartenance à la communauté nationale. La loi de 1889, qui supprime le remplacement et conduit les deux tiers d'une classe d'âge à la caserne<sup>16</sup>, augmente encore l'importance du service militaire dans la définition d'une identité citoyenne. La nation française est définie, sous la Troisième République, comme le résultat d'une volonté commune d'appartenance à la patrie. Les anthropologues français, en

<sup>15</sup> « Les tirailleurs sénégalais au Maroc », *Revue des troupes coloniales*, janvier 1910, n° 91, p. 16

<sup>16</sup> Odile ROYNETTE, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 80.



accord avec cette conception, réfutent le critère ethnique et racial de la nationalité. Cette conception républicaine de la nation les conduit notamment à condamner les prétentions allemandes fondées sur l'existence d'une « race aryenne ». S'opposeraient ainsi deux conceptions radicalement opposées de l'identité nationale, dont la France et l'Allemagne seraient les champions respectifs. Néanmoins, comme l'a notamment montré Carole Reynaud-Paligot<sup>17</sup>, le mythe d'une conception française de la citoyenneté aveugle au critère racial doit être fortement nuancé. C'est ce que montre le recrutement des auxiliaires indigènes dans les colonies françaises. S'il s'accompagne d'un discours républicain assimilateur et universaliste, le recrutement indigène répond néanmoins à des critères précis. Les Français ont sélectionné, parmi les peuples coloniaux, des candidats à l'assimilation par le passage sous les drapeaux. L'Afrique de l'Ouest a été le terrain privilégié du recrutement militaire indigène. Les populations des colonies françaises d'Asie (Cochinchine, Annam, Tonkin) sont généralement décrites comme étant trop peu robustes et trop « efféminées » pour fournir de bons soldats. L'Afrique, au contraire, apparaît comme un réservoir potentiel de soldats vigoureux et virils. Mais, même au sein des colonies françaises d'Afrique, des distinctions sont établies.

Le capitaine Bouchez, auteur d'un *Guide de l'officier méhariste au territoire militaire du Niger*, écrit ainsi en 1910 que « tant qu'il ne s'agit que de races noires », il n'y a « pas de préventions [à avoir] contre telle ou telle de ces races : sauf un petit nombre d'entre elles chez lesquelles personne ne songerait à prendre des soldats, toutes peuvent fournir des tirailleurs qui se classeront entre eux surtout par la façon dont ils seront instruits, encadrés et commandés »<sup>18</sup>. Certaines populations

17 Lire Carole REYNAUD-PALIGOT, *De l'identité nationale. Science, Race et politique en Europe et aux Etats-Unis. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 2011 et *La République raciale 1860-1930. Paradigme racial et idéologie républicaine*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.

18 (Capitaine) BOUCHEZ, *Guide de l'officier méhariste au territoire du Niger*, Paris, Emile Larose, 1910, p. 35.

sont donc d'emblée exclues du recrutement. On trouve dans l'ouvrage célèbre du général Mangin, *La force noire*, publié en 1910, un catalogue des races guerrières et non guerrières de l'Afrique. Selon lui, les populations de l'Afrique équatoriale française (Gabon, Congo, Oubanghi-Tchad) ne peuvent fournir d'auxiliaires car elles sont encore insuffisamment pacifiées. Les populations nomades du Sahara sont également exemptées « à cause de leur tempérament individualiste, qui se prête mal à la discipline militaire, et de leur habitat spécial »<sup>19</sup>. Derrière les arguments avancés par Mangin, on distingue clairement les deux conditions qui font défaut aux nomades du Sahara pour être classés parmi les « races guerrières » : la loyauté (« leur tempérament individualiste ») et la disponibilité (leur recrutement étant rendu très difficile par le fait qu'ils sont nomades). Les critères physiques sont donc ici secondaires. Cependant, le discours sur les aptitudes guerrières des indigènes leur fait une large place. Les officiers français ne tarissent pas d'éloges sur la musculature puissante des Bambaras, « l'énergie vitale »<sup>20</sup> des Sénégalais ou l'aspect martial des Woloffs. Mais ces propos sont très éloignés du discours précis et normé de l'anthropologie : le corps est ici un prétexte.

Par ailleurs, les critères physiques de recrutement sont les mêmes dans les colonies et dans la métropole : le décret du 21 avril 1868 (qui reste en vigueur jusqu'à la Première guerre mondiale) stipule que :

Tout indigène peut être admis à contracter un engagement pour un corps indigène, s'il satisfait aux conditions suivantes :

1° Être âgé de 17 ans au moins et de 35 ans au plus, et avoir la taille de 1m56, au moins ;

2° Être reconnu apte physiquement au service militaire.

19 Charles MANGIN, « L'utilisation des troupes noires », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (désormais BMSAP), 2 mars 1911, p. 81.

20 Georges VILLAIN, « Nos troupes du Sénégal et du Soudan », *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (désormais BCAF), n° 1, janvier 1898, p. 18.

Le service militaire, en France comme dans les colonies, prend la forme d'un « dressage » physique des recrues (le terme est souvent employé, y compris dans des documents officiels). Dans les colonies de l'empire français, il s'agit d'un « domptage » (les indigènes étant très souvent animalisés et décrits comme des « fauves » ou des « bêtes féroces »).

Georges Vigarello, dans *Le corps redressé*<sup>21</sup>, a évoqué la manière dont l'armée de la Troisième République a mis au point une nouvelle culture somatique et défini une posture militaire, tout sauf naturelle. Le corps du soldat, qui incarne la discipline, le courage et la virilité, est un corps droit et rigide, aux mouvements précis et millimétrés. Le passage par la caserne vise notamment à inculquer aux jeunes recrues françaises cette nouvelle gamme de postures et de gestes. Cet apprentissage est pénible pour les conscrits, comme le soulignent les officiers français. Le passage sur le « pas accéléré » du *Livre du gradé* (ouvrage destiné aux officiers et qui contient toutes les manœuvres de base du soldat) donne un aperçu de la difficulté de l'exercice.

22. La longueur du pas accéléré est de 75 centimètres, à compter d'un talon à l'autre, et sa vitesse de 120 pas par minute.

25. Au commandement de : *Marche !* il porte le pied gauche en avant, la pointe légèrement tournée en dehors, le pose à 75 centimètres du droit, le talon droit levé, tout le poids du corps portant sur le pied qui pose à terre. Le soldat porte ensuite la jambe droite en avant, le pied passant près de terre, pose ce pied à la même distance et de la même manière qu'il vient d'être expliqué pour le pied gauche, et continue de marcher ainsi, sans que les jambes se croisent, sans que les épaules tournent, en laissant aux bras un mouvement d'oscillation naturelle, la tête restant toujours dans la position directe<sup>22</sup>.

Les auxiliaires indigènes sont soumis au même entraînement physique que les conscrits métropolitains. Les officiers qui commandent les unités de tirailleurs soulignent souvent la relative facilité de cet apprentissage, en contraste avec la métropole. Un officier affirme

21 Georges VIGARELLO, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Armand Colin, 1979.

22 *Le livre du gradé*, Toulouse, Douladoure-Privat impr., 1891, p. 170-171.

ainsi que le soldat indigène est « bien plus agile, plus facile à former que le conscrit européen »<sup>23</sup>. Les tirailleurs sont pourtant soumis au même type d'exigences que les conscrits de métropole. On prendra pour exemple cet extrait de l'« école du méhariste » (les méharistes sont des unités sahariennes montées sur dos de chameaux, dont l'existence est organisée par un décret d'avril 1902).

*Position du méhariste en selle*

S'asseoir franchement, l'assiette occupant bien le fond de la selle, les jambes ramenées en avant et croisées, les pieds prenant appui sur l'encolure. Le buste d'aplomb mais sans raidir les reins de façon à pouvoir suivre le balancement de la marche, les bras tombant naturellement, les coudes près du corps, la tête droite. Tenir les rênes [*sic*] de la main gauche à hauteur du pommeau. Les rênes [*sic*] doivent être ajustées mais non tendues<sup>24</sup>.

Les officiers ayant commandé des unités d'auxiliaires indigènes soulignent la souplesse et l'agilité de leurs soldats, par opposition aux recrues françaises, qui sont décrites comme gauches et raides à leur arrivée à la caserne<sup>25</sup>. Le dressage des corps apparaît donc comme un processus relativement facile dans les colonies. En revanche, les officiers insistent sur la difficulté du dressage « moral » des auxiliaires indigènes. À propos des méharis, Gustave Mercier écrit :

Tâche ingrate que de façonner à notre manière d'obéir et de combattre au commandement, comme des machines, ces natures d'hommes et d'animaux, capables sans doute de grands efforts d'énergie, mais habituées depuis des milliers d'années à ne connaître d'autre stimulant que le désir, d'autre frein que la crainte toute matérielle d'un ennemi plus fort<sup>26</sup>.

Or la discipline et l'esprit d'obéissance sont précisément ce qui sépare le guerrier, sauvage et primitif, du soldat. Inculquer aux auxi-

23 « Les troupes coloniales de l'est africain allemand et leurs procédés de combat », *Revue militaire de l'étranger*, n° 805, décembre 1894, p. 465.

24 (Capitaine) BOUCHEZ, *op.cit.*, p. 138.

25 Lire Odile ROYNETTE, *op. cit.*

26 Gustave MERCIER, « L'expansion de la France dans le Sud algérien », *Supplément au Bulletin du Comité de l'Afrique française*, mars 1899, p. 51.

liaires indigènes la discipline militaire et l'esprit de corps constitue donc le premier devoir des officiers.

Au terme de leur passage dans les unités d'auxiliaires, les recrues indigènes sont bel et bien devenues des soldats. En témoigne la manière dont elles sont évoquées par leurs officiers, et leur participation aux grands défilés militaires, en métropole. Certaines revues, comme la *Revue des troupes coloniales* ou le *Bulletin du comité de l'Afrique française*, publient de nombreux articles qui font l'éloge des tirailleurs sénégalais. Ces derniers y sont décrits comme des soldats français, et non plus comme les guerriers barbares des premiers temps de la conquête. Ainsi, un article du *Bulletin du Comité de l'Afrique française* décrit un défilé de tirailleurs noirs au Soudan en ces termes (« il est rare de rencontrer des tirailleurs noirs ayant meilleure tenue, une allure militaire aussi européenne, "mieux en main" que ceux du capitaine »<sup>27</sup>). Un journaliste en voyage au Congo souligne, à propos des tirailleurs, « l'air de troupiers français qu'ils ont sous les armes »<sup>28</sup>. Le corps des auxiliaires indigènes, revêtu de l'uniforme des tirailleurs et façonné par l'entraînement militaire, est la manifestation de l'action assimilatrice de la France dans ses colonies. Monsieur de Lamothe, ancien commissaire français au Congo, évoque en ces termes les auxiliaires soudanais et sénégalais :

Nous pouvons donc saluer sans fausse honte, comme de véritables compatriotes, ces hommes de race nigritienne et de religion musulmane que les habitants fétichistes et cannibales du bassin du Congo appellent eux-mêmes "mondélé n'doumbé", c'est-à-dire des "Européens noirs", ou, pour traduire plus littéralement, des "blancs qui sont noirs"<sup>29</sup>.

27 Pierre MILLE, « Le voyage de M. André Lebon dans l'Afrique occidentale », *BCAF*, n° 12, décembre 1897, p. 421.

28 Pierre MILLE, « Le chemin de fer du Congo belge », *BCAF*, n° 9, septembre 1898, p. 300.

29 « Les missions du Chari et de l'Afrique centrale », *BCAF*, n° 6, juin 1901, p. 197.



**figure 03** - Tirailleurs algériens défilant à Paris , 18 juillet 1913 (Agence de presse Rol). Source : Gallica.

**figure 04** - Arrivée des tirailleurs algériens à Paris, 12 juillet 1913 (Agence Rol). Source : Gallica.



Les journaux français ne tarissent pas d'éloges sur l'allure et la discipline des auxiliaires indigènes qui défilent en uniforme dans les rues de Paris (voir *figures 3 et 4*, ci-contre<sup>30</sup>). Pourtant, une ambiguïté demeure. La Troisième République a fait du service militaire obligatoire l'un des symboles et l'une des conditions de la citoyenneté. En revanche, dans les colonies, il n'existe pas de conscription ; l'enrôlement se fait toujours sur la base du volontariat. Cette différence de recrutement s'accompagne d'un statut politique différent : dans les colonies, le service militaire sous les drapeaux français ne confère pas aux indigènes la citoyenneté française. La différence de statut politique n'est pas le seul élément qui différencie soldats français et tirailleurs indigènes.

### Des soldats comme les autres ?

À partir de la décennie 1900, officiers et hommes politiques français envisagent d'utiliser les troupes indigènes en métropole, dans le cadre d'une éventuelle guerre. En 1910 paraît *La Force noire*, ouvrage du général Mangin dans lequel ce dernier défend l'utilisation de contingents indigènes sur le sol européen. Le portrait flatteur qu'il dresse des tirailleurs laisse cependant apparaître, en filigrane, une image ambiguë du soldat indigène. *La Force noire* paraît dans un contexte de débat très animé sur la question de l'utilisation des troupes indigènes en métropole. Une partie du questionnement est de type sanitaire et médical et concerne le corps des soldats (les troupes noires vont-elles résister au climat européen<sup>31</sup> ? Sont-elles acclimatables<sup>32</sup> ?). Les représentations du corps des indigènes influencent également les conceptions

30 On notera, sur les deux photos, la coordination des soldats, qui défilent au pas militaire de manière synchronisée, et la manière dont ils tiennent leurs armes.

31 Charles MANGIN, « L'utilisation des troupes noires », *BMSAP*, 2 mars 1911, p. 80-100.

32 Raphaël BLANCHARD, « Les troupes noires en Algérie et la santé publique », *BMSAP*, 19 octobre 1911, p. 242-258.

tactiques. Le général Mangin, qui suit en cela une opinion répandue chez les officiers de l'armée d'Afrique, défend l'utilisation des troupes indigènes comme « troupes de choc ». Les unités indigènes sont, selon lui, prédisposées à l'attaque frontale et rapide. Il écrit que « c'est surtout dans le choc final que se déploie la race, et sa colère sanguine longuement accumulée, qu'aucune dépression nerveuse n'a entamée »<sup>33</sup>. Cette vocation au choc est liée au corps même des tirailleurs. Ceux-ci ont beau être devenus des soldats, ils n'en auraient pas moins gardé une partie de leur ancienne « nature guerrière ». Les anthropologues et les officiers français expliquent ainsi que les Noirs ne craignent pas la mort (« la mort est, d'ailleurs, envisagée par le noir sans trop de crainte ; elle est, dans la plupart des cas, attendue avec une grande résignation »<sup>34</sup>). Cette prétendue insouciance devant le danger s'expliquait, selon eux, par un défaut de sensibilité lié à un système nerveux moins développé.

Les théories de Mangin ont été entendues : lors de la Première guerre mondiale, on a généralement attribué aux soldats africains une mission d'assaut. C'est ce qui explique, selon l'historien américain Joe Lunn, qu'« un wolof, un toucouleur ou un bambara recruté comme tirailleur entre 1915 et 1917 avait à peu près trois fois plus de chance de mourir au combat que son homologue français »<sup>35</sup>. En 1917, l'offensive du général Nivelle est probablement l'expérience de la guerre la plus dure pour les tirailleurs. Les pertes sont exceptionnellement lourdes : 6 300 hommes sur les 25 000 engagés. Les plans de l'état-major reflè-

33 Charles MANGIN, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1910, p. 257-258.

34 DORLHAC DE BORNE, « Quelques notes sur le Gabon », *BMSAP*, 16 janvier 1890, p. 64.

35 « It is probable that a Wolof, a 'Tukulor' or a Bambara recruited as a tirailleur between 1915 and 1917, for example, was about three times as likely to die in combat as his French counterpart », Joe LUNN, « "Les Races Guerrières", *Racial Preconceptions in the French Military about West African Soldiers during the First World War* », *Journal of Contemporary History*, n° 4, 1999, p. 535. Nous traduisons.



tent les idées de Mangin sur l'assaut et Mangin est accusé d'avoir mené les Sénégalais à l'abattoir<sup>36</sup>.

Enfin, le débat sur les troupes noires suggère que le soldat indigène est le support d'un discours ambigu sur la virilité. Le corps des auxiliaires africains sont décrits comme « musclés », « forts », « robustes », par opposition aux conscrits métropolitains (sous la Troisième République, de nombreuses voix s'élèvent pour alerter l'opinion française sur le nombre d'exemptions prononcées pour défaut physique). Toutes ces qualités sont les qualités du soldat modèle. Mais, comme le rappelle Vincent Joly, « bien que porteuses d'un idéal viril, [...] les "races guerrières" inventées par le colonisateur ne peuvent représenter une masculinité idéale [...] [qui] reste définie par le colonisateur et devient aussi un élément du discours de domination »<sup>37</sup>. La virilité des soldats noirs devient menaçante dès lors qu'il est question de les envoyer en métropole. En témoigne la vigueur des débats qui entourent la question des lieux de casernement et du contact avec les populations civiles. On notera qu'on a essayé d'éviter le contact physique entre corps noirs et corps blancs (ainsi il n'y a pas d'infirmières blanches dans les hôpitaux militaires réservés aux soldats noirs).

Christelle Taraud écrit dans *L'histoire de la virilité* que « le schéma général véhiculé au regard de la sexualité des "indigènes" est qu'ils sont, de fait, "trop" ou "pas assez" virils, ce qui est une manière comode de les délégitimer comme hommes "normaux" »<sup>38</sup>. Sous l'uniforme français, le corps du tirailleur sénégalais a conservé quelque chose de sa virilité primitive, source d'admiration mais aussi de crainte

36 Lire Anthony CLAYTON, *Histoire de l'armée française en Afrique, 1830-1962*, Paris, Albin Michel, 1994 [1988].

37 Vincent JOLY, « "Races guerrières" et masculinité en contexte colonial, Approche historiographique », dans Pascale BARTHÉLÉMY, Luc CAPDEVILLA et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *CLIO, Histoire, femmes et sociétés*, n° 33, mai 2011, p. 152-153.

38 Christelle TARAUD, « La virilité en situation coloniale, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Grande Guerre », dans Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (dir.), *Histoire de la virilité. III. Triomphe de la virilité : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris, 2011, p. 345.

pour les Français. Un tel constat semble confirmer l'intuition de l'historien Ronald Hyam selon laquelle « *sex is at the very heart of racism* »<sup>39</sup>.

## #

L'expérience de la Première guerre mondiale et les pertes lourdes subies par les contingents africains ont contribué à faire du tirailleur indigène un soldat français à part entière et à gommer ses particularités. La guerre et l'expérience commune du combat ont modifié les représentations. Ainsi, la Première guerre mondiale a diminué le prestige des Blancs parmi les vétérans indigènes. De même, après la guerre, il est beaucoup moins question en France du caractère « guerrier » des Africains. L'expérience du combat a prouvé que la théorie de Mangin sur l'assaut était erronée, et que les tirailleurs indigènes sont bel et bien des soldats comme les autres, qui tombent eux aussi sous les coups de l'ennemi.

---

39 Ronald HYAM, *Empire and Sexuality : the British Experience*, Manchester University Press, Manchester, 1990, p. 203.

## Bibliographie indicative

---

- { BLANCKAERT Claude (dir.), *Les politiques de l'anthropologie, discours et pratiques en France, 1860-1940*, L'Harmattan, Paris, 2001.
  
- { CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité. III. Triomphe de la virilité : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris, 2011.
  
- { CRÉPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Gallimard, Paris, 2009.
  
- { DIAS Nélia, *La mesure des sens, les anthropologues et le corps humain au XIX<sup>e</sup> siècle*, Aubier, Paris, 2004.
  
- { LUNN Joe, « "Les Races Guerrières", Racial Preconceptions in the French Military about West African Soldiers during the First World War », *Journal of Contemporary History*, n° 4, 1999, p. 517-536.
  
- { MICHEL Marc, *L'appel à l'Afrique. Contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF (1914-1919)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1982.
  
- { REYNAUD-PALIGOT Carole, *La République raciale, paradigme racial et idéologie républicaine, 1860-1930*, Presses universitaires de France, Paris, 2006.
  
- { ROYNETTE Odile, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Belin, Paris, 2000.
  
- { SIBEUD Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2002.
  
- { VIGARELLO Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Armand Colin, Paris, 1979.